

NON À CETTE CITÉ DE LA MUSIQUE NE LAISSONS PAS LES PRIVÉS DICTER LA POLITIQUE CULTURELLE DE GENÈVE !

Signez le référendum
au verso et renvoyez-le
avant le 18 novembre

Un projet élitiste au détriment de la diversité culturelle

Le Parti du Travail qui est en faveur d'une culture populaire voit dans ce projet privé non pas un cadeau à la collectivité, mais une pompe à subventions pour les acteurs culturels les mieux dotés déjà – OSR et la Haute école de musique – au détriment de l'immense majorité des artistes et associations culturelles de notre canton.

Un cadeau empoisonné de privés qui coûtera très cher à la collectivité !

Cette «cité», construite par des privés et qui ne répond à aucune des urgences actuelles siphonnera des millions de francs aux budgets culturels des collectivités publiques. Ce projet est indécent à l'heure où la précarité, tant des acteurs culturels que d'une grande partie de la population, ainsi que la perte de centaines de millions de rentrées fiscales due aux cadeaux fiscaux faits – entre autres – aux auteurs de ce projet, se révèlent des réalités incontournables.

Un déni démocratique, une arnaque pour la Ville !

La population doit pouvoir se prononcer sur un projet qui conditionnera lourdement la politique culturelle. La commune de Genève finance largement la plus grande partie de la culture, que ce soit les musées, le Grand-Théâtre ou les grands événements ponctuels. Les budgets actuels sont déjà insuffisants et le canton est incapable d'avoir une politique culturelle, laissant la ville porter à bout de bras cette mission régalienne.

Non à un ovni de prestige totalement inutile au moment où la crise économique nous impose d'autres priorités

Ce projet – débarqué de nulle part – ne répond absolument pas aux demandes et besoins du monde culturel genevois. La crise due au Covid-19 a crûment mis en lumière la précarité et le manque de reconnaissance d'un nombre important des acteurs culturels, tous arts confondus. La Cité de la musique accentuerait encore cette précarité et les inégalités entre artistes.

NON À UN PROJET DE PRESTIGE INUTILE ET RUINEUX POUR LA COLLECTIVITÉ

Attention, pour signer ce référendum il faut avoir le droit de vote communal en Ville de Genève (Suisses-se-s et étrangers-ère-s domicilié-e-s depuis 8 ans en Ville de Genève).

Non à un projet destructeur

La réalisation de ce projet se ferait au prix d'une destruction massive de grands arbres en plein centre de la Genève Internationale. Comment ne pas comprendre l'importance de ce site «naturel», emblématique et nécessaire ambassadeur du monde végétal et de la biodiversité, face à l'ONU ?

Non au bétonnage de Genève

Ce projet s'inscrit dans la politique délirante actuelle de bétonnage et de densification de la ville et des quartiers périphériques. Nous affirmons haut et fort qu'une ville a besoin d'espaces libres pour rester vivable. Dire non à ce projet, c'est s'opposer à la destruction en marche de notre cadre de vie.

Non au bradage du bien commun

Le Conseil d'Etat a promis de mettre gracieusement à disposition de ce projet près de 10'000 m² de terrain qui appartient au canton. N'y aurait-il pas mieux à faire de nos ressources pour tenter de répondre aux besoins réels de la population genevoise ? On peut aussi se demander le sort qui sera réservé au Victoria Hall, bâtiment public en parfait état de fonctionnement, une fois le projet pharaonique de la Cité de la Musique construit.

Non à la démolition de la Villa des Feuillantines

Nous refusons la démolition d'un ensemble remarquable, la Villa des Feuillantines dans son parc, pour ce projet au service d'une petite minorité des habitantes et habitants de Genève.

Non à un projet de prestige absurde et disproportionné

Après le Mah+ refusé en votation populaire, cette Cité de la Musique est encore projet de prestige dans l'idée d'une Genève «bling-bling» qui voudrait devenir Monaco sur Léman. Genève ne doit plus être la ville des nantis, faite par eux pour eux, mais une ville offrant à chaque personne la possibilité d'une vie décente.

PARTI DU TRAVAIL



Non à cette Cité de la musique Référendum communal en Ville de Genève

Ne laissons pas les privés dicter la politique culturelle à Genève !

Référendum communal

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de la Ville de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR 1395 I et II) du 7 octobre 2020 approuvant le plan localisé de quartier (PLQ 30134) «Cité de la musique», le projet de modification de limites de zones (MZ 30159) situé au Petit-Saconnex et la constitution de servitudes de passage soit soumise à la votation populaire.

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de la Ville de Genève et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Merci de commander d'autres listes à l'adresse ci-dessous ou directement sur le site <https://pdtgeneve.ch>

Merci de retourner cette liste, même incomplète, avant le 18 novembre 2020 à:

Parti du Travail, 25 rue du Vieux-Billard, 1205 Genève